



Festival des sens du Ka

## Associations

**Les 23 – 24 et 25 juin 2017 se déroulera le Festi'K.**

Véritable festival des arts, place d'expression à disposition des artistes et artistes en devenir.

Vous êtes un passionné, venez donc nous faire découvrir l'excellence de votre savoir-faire et votre savoir-être lors de cette première édition.

Celle-ci a pour ambition de mettre en relation des artistes avec un public éclectique initié ou novice, de révéler des talents, de les accompagner et les soutenir dans un projet professionnel ou personnel

**L'inspiration est dans votre camp, faites-nous rêver !**





Festival des sens du Ka

## Associations

### Règlement

La demande d'expression artistique est ouverte à toutes associations.

Le responsable légal, d'un mineur faisant partie d'une association, devra être présent tout au long de la présence dudit mineur au Festi'K.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure sans préavis tout membre présentant un comportement dangereux et/ou contraire aux valeurs du Festi'K. En cas de dommage, les organisateurs déclinent toute responsabilité et se réservent le droit d'engager des poursuites devant les juridictions compétentes.

#### **Inscription :**

- Le représentant de l'association s'inscrit en ligne sur le site du Festi'K : [www.festiksens.com](http://www.festiksens.com)
  - Il doit sélectionner son domaine artistique
  - Envoyer une proposition sur le thème "l'excellence de l'art Antillo-guyanais" pour validation

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès à l'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de faire évoluer le présent règlement.

- Pour valider leur inscription, les représentants valident leur fiche d'inscription en ligne et font parvenir à l'adresse [contact@festiksens.com](mailto:contact@festiksens.com) une photographie de chaque membre devant être présent lors du Festi'K accompagnée de leur identité (nom, prénom, n° téléphone, adresse mail) ; et lettre de motivation.
- La date limite des inscriptions est fixée au 15 mai 2017 à 23h59
- Les places sont limitées et sont traitées par ordre d'arrivée
- Chaque dossier retenu donne droit à un passage de 12 minutes sur scène
- Le temps alloué en coulisses après le passage sur scène est de 10 minutes
- Les lieux devront rester propres pour la prise en charge par les associations suivantes
- Les artistes représentant l'association peuvent être au nombre de 9 au maximum
- Les œuvres présentées feront l'objet d'une validation entre le 16 mai et le 10 juin 2017
- Aucune oeuvre mettant en scène des actes de violence ou contraire à la morale ne sera acceptée.





## Festival des sens du Ka

- Les membres de l'association sélectionnée participent à une chorégraphie danse collective avec les autres membres des autres associations sélectionnées. L'objet de cette composition artistique commune est de mettre en commun l'ensemble des performances et créer une cohésion justifiant l'excellence de chacun
- La chorégraphie collective sera transmise sur un support vidéo afin d'être apprise par tous.
- Un membre du comité sélection sera en charge du contact avec les associations pour le contrôle de l'acquis chorégraphique
- L'alcool est interdit dans les coulisses
- Tout membre d'association surpris dans un état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant sera exclu du festival. Son exclusion entrainera celle des autres membres de son association.
- Le représentant devra veiller au bon esprit, à la tenue de chaque membre de son équipe
- Aucune vente ne peut être effectuée dans l'enceinte du Festi'K sans autorisation. Le manquement à cette règle entrainera l'exclusion de l'ensemble du groupe.
- Toute vente est assujettie à une demande d'attribution et de location de stand
- Tout artiste souhaitant composer sur place doit en faire la demande et veiller à utiliser des matériaux aux normes sans danger pour les êtres vivants respectant les normes sanitaires et de sécurité. Il devra avoir souscrit une assurance liée à son activité
- Les participants reconnaissent accepter librement et en connaissance de cause la mise en ligne, la reproduction et la représentation publique de leurs vidéos, photographies, noms, pseudo par les organisateurs. Les participants autorisent les organisateurs, à diffuser les vidéos/photos gagnantes lors des rencontres avec les partenaires. Les participants autorisent également les partenaires à diffuser les vidéos/photos dans le cadre de la communication faite autour du Festi'K sur les sites des partenaires ou tout autre support pendant la durée du festival sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.  
Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : [contact@festiksens.com](mailto:contact@festiksens.com)
- L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

